

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 21 janvier 2024

Autoroute A69 - Le juge des référés rejette le recours visant à suspendre le chantier

Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et le préfet du Tarn prennent acte de l'ordonnance du juge des référés.

Le chantier de l'A69 peut donc se poursuivre, conformément à l'autorisation environnementale délivrée le 1er mars 2023.

Après 22 mois de travaux et six recours en urgence traités par le tribunal administratif de Toulouse, le juge a, de manière constante, estimé que les conditions d'une suspension de chantier n'étaient pas réunies.

Les services de l'Etat continueront de contrôler la bonne exécution des opérations par le concessionnaire ATOSCA.

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)